



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMITE DE MASSIF  
DES ALPES**

Dossier suivi par :  
Corinne ADJUTO, responsable des instances  
Commissariat à l'aménagement, au développement  
et à la protection du massif des Alpes  
Tél : 06 45 69 79 77  
[corinne.silvestre-adjuto@anct.gouv.fr](mailto:corinne.silvestre-adjuto@anct.gouv.fr)

**COMITE DE MASSIF DES ALPES**

**COMMISSION PERMANENTE**

**du VENDREDI 17 JANVIER 2025 A LYON**

**Compte-rendu de séance**

Le président de la commission permanente introduit la séance en adressant ses meilleurs vœux à l'ensemble des participants.

Il propose ensuite un retour sur le forum annuel et l'assemblée générale de la SUERA qui se sont tenus le 14 novembre dernier en Slovénie, avec un focus sur le « Pacte européen pour la montagne ». Il s'agit, en application de l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et de l'article 2 de la loi montagne, d'influencer les actuelles négociations européennes pour s'assurer de la bonne prise en compte des problématiques et spécificités alpines, et plus globalement des spécificités de montagne, dans les prochaines politiques et le prochain budget de l'UE (post 2027).

Ce pacte a été proposé par Fabrice Pannekoucke à ses homologues européens et a été bien accueilli par les partenaires. Fabrice Pannekoucke souhaite que le Comité de massif puisse se positionner en faveur de ce pacte au premier trimestre, par une motion préparée par le GT Europe qui se réunira dès le jeudi 30 janvier matin, en vue d'un prochain Conseil National de la Montagne (CNM) et des négociations européennes engagées à un rythme soutenu aux mois de février et mars 2025, négociations au cours desquelles ce pacte pourra être opportunément abordé :

- 4 février au Liechtenstein : lancement de la coprésidence « Autriche-Liechtenstein » 2025 de la SUERA ; la vice-présidente, Chantal Eyméoud, confirme sa présence à cette réunion de lancement et apportera son soutien à ce pacte auprès de nos pays voisins.
- 6 février à Paris : réunion des Régions de France sur la période post 2027,
- 7 février à Nice : Comité de coopération frontalière franco-italienne (Traité du Quirinal),
- 27 mars à Bruxelles : Conseil de l'Union européenne dédié à l'avenir de la politique de Cohésion, qui pourrait retenir le principe de ce pacte dans ses conclusions. Pour information, Fabrice Pannekoucke a déjà plaidé en faveur de ce pacte à Bruxelles auprès des directions générales des régions européennes et du budget de la commission européenne.

Puis, Fabrice Pannekoucke met à l'approbation des membres de la commission le compte-rendu de la séance du 12/09/2024.

Le document a été transmis par mail aux membres de la CP le 12/11/2024. Aucune remarque n'a été réceptionnée par le commissariat de massif. Aucune remarque n'est formulée en séance.

- ➔ Le compte-rendu de la CP du 12/09/2024 est approuvé et sera publié sur le site internet de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chantal Eymeoud présente ensuite ses meilleurs vœux pour l'année 2025 à tous les membres de la commission et aux services.

La parole est ensuite donnée au commissaire de massif qui, avant de présenter l'ordre du jour de la séance, rappelle que l'année 2025 célèbre le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Loi Montagne, une loi qui a permis la mise en place d'outils, comme les Comités de massif, qui perdurent et dont l'efficacité n'est plus à prouver. Cette loi continue à inspirer les acteurs français de la montagne mais aussi européens.

## Séquence 1 : Plan d'adaptation au changement climatique du massif des Alpes

### 1- **Rappel des finalités du plan d'adaptation au changement climatique du massif des Alpes** - Intervention de Corinne Adjuto

#### ○ Déclinaison opérationnelle du schéma de massif

[Le schéma de massif](#) révisé en 2020 avait déjà identifié l'adaptation au changement climatique comme l'une de ses priorités. Le PACC sera une déclinaison opérationnelle des orientations du Schéma sur les thèmes affectés par le changement climatique.

#### ○ Orientation des dispositifs de financement publics

Il permettra par ailleurs d'adapter les critères d'éligibilité et de soutien des acteurs publics aux projets sollicitant des financements de l'actuelle programmation (2021-2027) et de préparer la prochaine contractualisation (post 2027).

#### ○ Boîte à outils et bonnes pratiques

Il constituera, enfin, une boîte à outils et un recueil de bonnes pratiques pour inspirer les acteurs et les territoires alpins dans leur adaptation, notamment pour élaborer une méthodologie commune d'habitabilité.

### 2- **« Qui fait quoi ? »** - Intervention de Nicolas Gouvernel

Sur la base du sommaire amendé et validé lors de la séance plénière du 09/10/2024, il est proposé d'affecter à chaque item un chef de file qui sera soit une des quatre commissions du Comité de massif, soit un groupe de travail (déjà en place ou à créer dès le début de l'année 2025), soit le collectif alpin constitué, pour rappel, du commissariat de massif et des services Montagne des deux régions.

Les chefs de file identifiés pourront mobiliser tous les partenaires qu'ils jugent pertinents pour les aider à rédiger les fiches correspondant à chaque item.

Comme le Comité en a exprimé le souhait en séance plénière du 9 octobre, il pourra s'appuyer sur un groupe de scientifiques issus notamment des réseaux suivants:

- Groupe régional d'experts sur le climat – Alpes-Auvergne
- Groupe régional d'experts sur le climat – Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Laboratoire d'excellence Innovations et Transitions Territoriales en Montagne
- Agate, Agence Alpine des Territoires
- Institut de l'Économie pour le Climat
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- Zone Atelier Alpes

Il est également suggéré de s'appuyer sur les contributions des parcs naturels régionaux qui ont engagé un travail d'analyse des chartes de parcs au regard des mesures d'adaptation au changement climatique.

Chaque item fera l'objet d'une fiche action, sur la base d'une trame proposée par le commissariat de massif.

Un tableau récapitule l'attribution de chaque item à un groupe de travail ou à une commission du Comité de massif. Il est consultable dans la note méthodologique fournie en amont de la commission et annexée au présent compte-rendu.

### **3- Calendrier de travail sur l'année 2025**

- Premier semestre 2025 : production des V1 des fiches opérationnelles par les groupes et commissions,
- 4 avril 2025 : plénière du Comité de massif avec un point d'étape sur les productions de fiches,
- Début juillet : séminaire de travail, en présentiel, sur la base des fiches produites, notamment pour assurer la transversalité, la complémentarité et la cohérence des différentes productions,
- Été : relecture/finalisation des fiches par un comité de rédaction qui pourrait être constitué de quelques membres volontaires de la CP et du collectif alpin,
- Automne : validation des fiches par les membres de la CP
- Fin novembre/début décembre 2025 : plénière conclusive du PACC alpin avec présentation d'une version finalisée du plan pour approbation. Pour rappel, cette deuxième plénière était initialement envisagée le 6 octobre.

### **4- Remarques des membres**

Il faudra veiller à :

- Bien s'appuyer sur les démarches existantes remontées par les membres du Comité de massif, comme par exemple les assises de l'eau engagées par le Département des Hautes-Alpes. Les services déconcentrés de l'Etat ont également une bonne vision des démarches de transition et d'adaptation engagées sur les territoires (CRTE, SCoT, PCAET, etc.). Ils peuvent être opportunément consultés et associés aux travaux d'élaboration du PACC.
- Partager les productions entre les différents groupes de travail et commissions.
- Alléger la méthodologie jugée complexe et lourde en limitant par exemple la création de nouveaux groupes de travail afin de ne pas ralentir la dynamique engagée et mutualiser, lorsque cela est pertinent, la réunion de plusieurs groupes pour les thématiques transversales.
- Associer directement les contributeurs scientifiques aux différents groupes de travail, comme le fait déjà le groupe « Biodiversité » (liste des structures du comité scientifique à compléter et modalités à définir).
- S'assurer que le collectif inter-associatif constitué pour travailler sur les « nouveaux imaginaires alpins » contribuera à l'élaboration de propositions.

Philippe Matheron rappelle qu'il n'y aura pas de commission supplémentaire dans les instances du Comité de massif et que la méthodologie proposée paraît réalisable sur une année. Par ailleurs, il sera possible, si le besoin s'en fait sentir, de s'adjoindre de manière ciblée l'appui extérieur d'un prestataire pour une assistance en matière d'animation et pour la finalisation du PACC.

Bernadette Saudemont, présidente du groupe « Jeunesse », précise que ce-dernier contribuera au PACC à deux niveaux. D'une part, le GT « Jeunesse » rédigera les fiches qui lui ont été demandées. D'autre part, il réunira un groupe de jeunes qui lira l'ensemble des fiches produites et fera part de ses remarques.

➔ **Après échanges avec les membres de la CP, la méthodologie et le calendrier proposés sont validés. Les travaux de rédaction du PACC alpin peuvent être lancés.**

## **Séquence 2 : Programme FEDER-FSE-FTJ 2021-2027**

Interventions de Gwenaël Coignard et Barbara Lopez-Villamate, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'autorité de gestion

Le règlement du collège consultatif du massif des Alpes, adopté par le comité de suivi interfonds Provence-Alpes-Côte d'Azur/Alpes 2021-2027, prévoit le principe de fonctionnement suivant :

- Le collège s'adosse aux réunions de la CP du Comité de Massif,
- Les sujets « massif des Alpes » du programme sont inscrits à l'ordre du jour de la CP,
- La coprésidence de la CP rend compte des décisions du collège consultatif au comité de suivi du programme.

**Cette séquence vaut donc collège consultatif du programme FEDER-FSE-FTJ 2021/2027.**

### › **Bilan à mi-parcours FEDER Massif des Alpes**

Depuis 2022, 117 demandes de subventions ont été déposées au titre du FEDER Alpes. Parmi ces demandes, 74 dossiers ont été programmés, pour un montant global de 19.1 M€ (9.1 M€ pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et 10 M€ pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ces dossiers sont pour moitié portés par des collectivités territoriales.

Pour cette programmation 2021/2027, il avait été décidé de soutenir 5 thématiques particulières :

- Tourisme
- Risques
- Biodiversité
- Bois
- Mobilité

Les 4 premières thématiques ont fait l'objet de plusieurs appels à projets, et les enveloppes financières initialement prévues sur ces thématiques sont, au 31/12/2024, entièrement consommées par des opérations soit déjà engagées, soit programmées, soit en cours d'instruction. Ceci prouve que la programmation répondait bien à des besoins actuels.

Il reste un montant résiduel de 3.3 M€ pour la thématique « Mobilité » pour laquelle un appel à projets va être lancé en 2025.

L'autorité de gestion précise que si les enveloppes sont entièrement consommées en matière de programmation, les demandes de paiement sont en revanche en-deçà des objectifs. En effet, 13 demandes de paiement ont à ce jour été déposées ; cela représente la moitié de ce qui était attendu en 2024.

› **Examen à mi-parcours et révision 2025 du programme FEDER-FSE-FTJ 2021/2027**

L'autorité de gestion a présenté le processus et les contraintes réglementaires d'examen à mi-parcours, qui doit être soumis à la commission avant le 31 mars 2025, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Sur la base de cet examen, qui prend en compte l'évolution de la situation socio-économique de la zone couverte par le programme, les progrès réalisés dans la programmation et l'atteinte des valeurs intermédiaires, il est proposé de poursuivre la stratégie initiale d'intervention du volet Massif alpin du programme.

Pour l'année 2025, l'Autorité de gestion propose ainsi de maintenir la répartition actuelle des enveloppes thématiques, de relancer un appel à projets « mobilité » au printemps et de faire le point en fin d'année pour analyser la situation et décider de la réaffectation d'un éventuel reliquat d'enveloppe.

› **Échanges avec les membres de la CP et avis rendu sur les propositions de l'autorité de gestion**

Compte-tenu du rythme soutenu de consommation du Feder Alpes, Vincent Neirinck demande s'il peut y avoir, dans le cadre des exercices de bilan et de revoyure à mi-parcours des programmes opérationnels, des transferts depuis les FEDER régionaux vers le Feder Alpes.

Fabrice Pannekoucke répond que cette demande pourra être évoquée dans le pacte européen pour la montagne.

Patricia Morhet-Richaud se réjouit des taux de consommation élevés mais s'inquiète de l'insuffisance des enveloppes dédiées à financer les entreprises de la filière Bois, alors que leurs investissements n'ont jamais été aussi élevés et continueront à l'être avec la préparation des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030.

Il faudrait par ailleurs que l'instruction des dossiers soit simplifiée.

**Le président de la commission demande de réfléchir à une nouvelle dynamique de répartition temporelle des enveloppes financières pour la prochaine programmation (post 2027), de façon à limiter les écueils de la logique « premiers arrivés, premiers servis ». Celle-ci peut en effet conduire à l'impossibilité d'accompagner de « bons » projets, avec un meilleur impact territorial, susceptibles d'être proposés au cours de la deuxième partie de la programmation.**

**Le président et la vice-présidente de la CP demandent par ailleurs de ne pas attendre 2026 pour commencer à préparer la prochaine programmation.**

### **Séquence 3 : Points divers**

#### **1. Contribution du Groupe Forêt/Bois au groupe Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 :**

Patricia Morhet-Richaud indique que la motion du groupe Forêt/Bois prônant l'utilisation du bois des Alpes dans la construction et la rénovation des bâtiments et infrastructures nécessaires aux Jeux, présentée en CP le 12/09/2024 à Moûtiers, a été transformée en contribution du groupe Forêt/Bois au groupe JOP. Ce-dernier travaillera à une motion plus globale visant à valoriser l'ensemble des productions alpines dans la préparation et la tenue des jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030. D'autres groupes du Comité de massif pourraient s'inspirer de ces travaux. La présidente du groupe « Forêt/Bois » rappelle que si l'objectif des JOP 2030 est crucial, il ne constitue cependant pas une fin en soi. En effet, l'héritage pour la structuration et le renforcement de l'ensemble de la filière Bois est encore plus important.

Le groupe Forêt souhaite pouvoir contribuer à la rédaction des cahiers des charges que le comité d'organisation des jeux et la SOLIDEO rédigeront en matière de marchés de construction et d'équipements.

**Fabrice Pannekoucke indique que cette contribution est validée pour être versée au groupe JOP 2030.**

Philippe Matheron informe les membres de la CP des deux réunions qui se sont tenues à Marseille et à Lyon la semaine passée sur les JOP avec le Délégué interministériel aux jeux olympiques et paralympiques, Pierre-Antoine Molina. Le sujet de la ressource en bois local est déjà bien pris en compte dans le rapport de préfiguration de la SOLIDEO. Le groupe JOP du Comité de massif est par ailleurs bien identifié par les organisateurs des Jeux et constituera un appui reconnu pour contribuer à la préparation et à la tenue de ces jeux dans les meilleures conditions. Celui-ci sera réuni quand le COJOP et la SOLIDEO seront effectivement institués (probablement avant la fin du mois de mars).

Vincent Neirinck se fait le porte-parole de la commission « Transports et mobilité » (T&M) qui s'est réunie le 15/01/2025. Les membres de la commission sont inquiets de la mise en place tardive du groupe de travail JOP 2030 et souhaitent que la commission T&M soit saisie le plus rapidement possible sur les sujets de mobilité représentant un enjeu majeur dans l'organisation des jeux.

#### **2. Année internationale de la protection des glaciers - Intervention de Philippe MATHERON**

Les Nations Unies ont déclaré 2025 comme étant l'Année internationale de la préservation des glaciers. Elle est officiellement lancée au siège de l'Organisation mondiale de la météo à Genève le 21 janvier. Les Nations unies ont également proclamé le 21 mars de chaque année comme Journée mondiale des glaciers à partir de 2025.

Philippe Matheron rappelle par ailleurs, qu'à l'échelle française, le 21 novembre dernier, la ministre Agnès Pannier-Runacher a annoncé, à l'occasion d'un déplacement à Chamonix et dans la continuité des annonces du président de la République lors du « One Planet Polar Summit » du 10 Novembre 2023, le lancement d'un travail de

concertation animé par les préfets concernés par des glaciers avec les collectivités et les acteurs locaux, pour définir les modalités de protection de ces écosystèmes glaciaires et périglaciaires. Cette concertation doit viser à limiter au maximum les activités susceptibles d'accélérer la dégradation et la disparition des glaciers et à assurer un suivi des conséquences de leur disparition et une surveillance des écosystèmes qui viendront prendre le relais dans ces nouveaux espaces.

Une instruction ministérielle en cours de validation viendra préciser la méthode de travail.

⇒ Les membres de la CP sont invités à se prononcer sur la façon dont ils souhaitent se saisir de ces éléments pour s'impliquer aux différentes échelles.

#### **Il est proposé :**

- **Une mobilisation des groupes « Biodiversité » et « Risques naturels » sur le sujet,**
- **L'intégration prioritaire de cette thématique dans les travaux de rédaction du PACC alpin,**
- **Une prise en compte du sujet dans le pacte européen pour la montagne évoqué en début de séance. Selon Fabrice Pannekoucke, ce pacte aurait vocation à solliciter des fléchages de financement adaptés pour relever les ambitions fixées pour la montagne.**
- **De soutenir le principe d'une approche territorialisée, aux côtés des services de l'Etat, tel que c'est envisagé par le ministère.**

### **3. Calendrier prévisionnel des instances et évènements majeurs en 2025 :**

Le calendrier prévisionnel 2025 a été transmis aux membres du Comité de massif fin 2024 pour information.

Certaines dates méritent d'être mentionnées et revalidées spécifiquement :

- Prochaine plénière du Comité de massif : le 04/04/25,
- Séminaire de travail sur le PACC alpin : une journée en présentiel début juillet,
- Séminaire de restitution TranStat les 24 et 25 septembre à Grenoble.

Sylvie Vigneron propose également le calendrier prévisionnel des commissions « Espaces et urbanisme » en 2025, comme le prévoit le règlement intérieur :

Jeudi 30/01/25,  
Mardi 18/03/25,  
Jeudi 22/05/25,  
Mardi 17/06/25,  
Mardi 30/09/25,  
Mardi 18/11/25.

### **4. Préparation de la plénière d'avril :**

Plusieurs sujets sont évoqués :

- Une courte séquence pourra être consacrée à un point d'étape sur les travaux de rédaction du PACC alpin,

- Avis du Comité de massif sur la création d'une réserve naturelle dans les Baronnies orientales,
- Motion en faveur d'un pacte européen pour la montagne, préparée par le groupe « Europe » du Comité de massif,
- Demande de soutien au FNADT de massif : Le comité de massif du Jura propose une motion de soutien au FNADT de massif. Celle-ci sera présentée en plénière le 20 janvier 2025. Vincent Neirinck souhaite que le Comité de massif des Alpes engage une démarche similaire. Pour répondre à cette demande, il est précisé que les membres du Comité de massif des Alpes sont déjà intervenus au niveau national sous la forme d'une sensibilisation directe des parlementaires et du gouvernement. Le président de la CP, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a déjà abordé le sujet avec le ministre délégué à l'aménagement du territoire et indique qu'il en parlera très prochainement avec le nouveau préfet coordonnateur de massif. La députée Marie-Noëlle Battistel a confirmé qu'elle allait déposer, avec d'autres députés de montagne, un amendement au PLF2025 pour sécuriser les FNADT de massif et même solliciter une enveloppe pour travailler les transitions des stations de montagne. Plusieurs associations, dont certaines sont membres du Comité de massif des Alpes, ont par ailleurs cosigné une lettre ouverte au Premier ministre pour rappeler l'importance du FNADT en matière de soutien aux réseaux d'acteurs locaux et à l'ingénierie. Le commissaire de massif a également fait clairement remonter ce sujet au niveau national en apportant des éléments de clarification sur le fonctionnement des CPIER (confusion avec les CPER). Le commissaire de massif espère ainsi une rectification très prochaine des projets d'abandonnement du FNADT de massif. La proposition de rédaction d'une motion de soutien au FNADT de massif n'est donc pas retenue.

Avant de conclure, Fabrice Pannekoucke demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Brice Blancard aimerait qu'un point d'information soit réalisé sur la mise en œuvre, les prolongations ou le renouvellement des conventions de logement saisonnier dans les communes supports de stations dans les Alpes. Le groupe de travail sur le logement qui sera bientôt lancé pourrait se saisir du sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la commission permanente lève la séance à 16h15.

## Annexe

### Le Plan stratégique d'Adaptation au Changement Climatique (PACC)

#### Note méthodologique

##### « Qui fait quoi ? »

Sur la base du sommaire amendé et validé lors de la séance plénière du 09/10/2024, il est proposé d'affecter à chaque item un chef de file qui sera soit une des quatre commissions du Comité de massif, soit un groupe de travail (déjà en place ou à créer dès le début de l'année 2025), soit le collectif alpin constitué, pour rappel, du commissariat de massif et des services Montagne des deux régions.

Les chefs de file identifiés pourront mobiliser tous les partenaires qu'ils jugent pertinents pour les aider à rédiger les fiches correspondant à chaque item.

Sommaire	Chef de file
Introduction sur les nouveaux imaginaires prospectifs « pour un massif habité et pour habiter durablement le massif ».	CP avec l'appui des membres du projet associatif sur les nouveaux imaginaires
<b>I. <u>Gouvernance</u></b> Introduction sur la gouvernance, à la fois préalable indispensable et conséquence d'une réalité à prendre en compte	CP
1. Une pédagogie plus importante permettant de se constituer « un point de départ commun ».	Collectif alpin
2. Prise en compte de la jeunesse et des usagers, comme objets et sujets des politiques publiques. Il est important de comprendre les mécanismes psychosociaux des jeunes pour mieux appréhender leurs attentes et disposer de quelques repères. Educ'Alpes peut partager un document sur ce sujet. Au-delà des jeunes, la formation de l'ensemble des citoyens est essentielle.	GT Jeunesse
3. Coopérations villes-vallées-montagnes : portage à la bonne échelle, interactions et réflexions supra-communales, dynamiques d'animations d'acteurs (cf. mobilités décarbonées)	Les 3 commissions spécialisées
4. Intégrer les risques et l'incertitude : prévention et culture du risque à développer (avec une spécificité « montagne ») pour accompagner l'aide à la décision et limiter les impacts, travail sur les imaginaires pour envisager les alternatives possibles à un retour	GT Risques

<p>à l'identique post-catastrophe. Les membres du Comité de massif pourront s'appuyer sur les travaux du PARN pour traiter de cette thématique des risques.</p>	
<p><b>II. <u>Un partage et une exploitation économes des ressources clés pour réussir les transitions</u></b></p>	
<p>Introduction sur le droit de la nature et la capacité de charge. Si une distinction entre mesures d'atténuation et d'adaptation paraît utile, il n'en demeure pas moins que l'atténuation est une des premières mesures d'adaptation.</p>	<p>GT Biodiversité</p>
<p>1. Améliorer la connaissance du réseau hydrologique à l'échelle alpine et le suivi de son évolution pour anticiper les risques et concilier les usages de l'eau (hydroélectricité, habitat, tourisme, agriculture, etc.)</p>	<p>A déterminer</p>
<p>2. Structurer une armature territoriale équilibrée sobre en ressources (dont le foncier)</p>	
<p>a. Comment équilibrer habitat permanent et habitat touristique</p>	<p>GT Logement à installer</p>
<p>b. Articuler le déploiement des ENR et les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et de l'agriculture/sylviculture</p>	<p>GT Biodiversité</p>
<p>c. Préserver les puits de carbone (notion qui fait écho à celle de solidarité territoriale)</p>	<p>GT Biodiversité</p>
<p>d. Réindustrialisation</p>	<p>GT Biodiversité et GT réindustrialisation à installer</p>
<p>e. Gestion des friches de montagne</p>	<p>Commission E&amp;U</p>
<p>f. Évolution des mobilités alpines du quotidien et des mobilités touristiques (dont le sujet des mobilités décarbonées)</p>	<p>Commission T&amp;M</p>
<p>3. Complémentarités et médiation entre pratiques/activités en montagne (cf. entre activités de pleine nature, agriculture et sylviculture par exemple)</p>	<p>Commission EPM</p>
<p><b>III. <u>Une nouvelle biodiversité économique alpine</u></b></p>	
<p>Introduction sur la biodiversité économique (notion en référence aux travaux d'Arnaud Florentin)</p>	<p>Commission EPM</p>
<p>1. De la diversification touristique à la diversification économique des Alpes</p>	<p>Réseau EV/AMI</p>
<p>2. Les relais du développement économique pour vivre et travailler à l'année</p>	<p>Commission EPM</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Secteurs traditionnels (agriculture, sylviculture, artisanat)</li> <li>b. Économie résidentielle (à développer et préciser, notamment sur les conditions pour permettre cela : réseaux, internet, services publics, etc.)</li> <li>c. Réindustrialisation,</li> <li>d. Accompagnement à l'évolution des compétences pour faciliter la pluriactivité des travailleurs et l'agilité des territoires</li> </ul> <p>3. Vers une solidarité financière territoriale ?</p> <p>4. Conclusion : des transitions économiques différenciées selon les typologies de territoires</p>	<p>GT Agriculture et GT Forêt</p> <p>GT Logement et commission EPM</p> <p>GT Réindustrialisation</p> <p>GT Emploi/Formation à installer et GT Jeunesse</p> <p>Collectif alpin Réseau EV/AMI avec projet associatif des imaginaires</p>
---	--